



LES ARCHERS DE LA SALLANCHE

REGLEMENT DISCIPLINAIRE

Règles élémentaires à respecter

Tenue des archers

- * Pour la salle une paire de baskets est obligatoire.
- * Le port de vêtements amples pour les séances de tir est interdit
- * Pas de vêtements avec des cordons au col
- * Les cheveux longs doivent être attachés en arrière ou protégé par un filet.
- * Les boucles d'oreilles pendantes doivent être retirées.
- * Les Chewing-gums ne sont pas autorisés pendant les séances de tir.
- * Les téléphones portables doivent être éteints (ou éventuellement mis en mode vibreur)
- * Les éléments sans rapport avec le tir à l'arc (jeux électronique, ballons, ...) seront confisqués et rendu en fin de séance (aux parents pour les jeunes archers)

Avant le tir

- * L'échauffement est obligatoire pour tous les archers
- * La mise en place du matériel est l'affaire de tous

Pendant le tir

- * **Tous les archers doivent se tenir sur le même pas de tir.**
- * **Ne jamais passer devant les tireurs sur le pas de tir.**
- * **Ne jamais pointer un arc vers quelqu'un, avec ou sans flèche.**
- * Il est interdit de toucher un archer en position de tir (ceci ne s'applique pas aux initiateurs pendant l'initiation)
- * Ne jamais lâcher la corde de l'arc à vide (sans flèches)
- * Ne pas ramasser les flèches qui tombe devant le pas de tir. Il faut attendre le signal pour aller chercher les flèches.
- * **La flèche doit être sortie du carquois uniquement quand tous les archers sont en arrière du pas de tir**
- * **Le tir s'exécute au signal donné soit par un initiateur soit par un archer expérimenté.**
- * **Le silence sur le pas de tir est de rigueur**

Après la phase de tir

- * Quand la volée est terminée, l'archer se retire du pas de tir avec prudence pour ne pas gêner les autres.
- * Les arcs doivent être posés sur les emplacements prévus (pas par terre), l'archer doit rester derrière la ligne d'arc.
- * **Pour aller aux flèches les archers attendent le signal donné soit par un initiateur soit par un archer expérimenté**
- * **Tout déplacement sur le terrain de tir doit se faire dans le calme et sans courir.**
- * On ramasse les flèches qui sont au sol à ce moment là (même si ce n'est pas la sienne)
- * L'arrivée à la cible se fait toujours sur le coté de celle-ci pour éviter de se faire mal avec les encoches des flèches.
- * Le retrait des flèches se fait en posant une main sur le blason et l'autre à la base de la flèche et en se plaçant sur le coté de la cible. **Ne jamais se tenir devant la cible pendant le retrait des flèches.**

- ** **Le retour sur le pas de tir avec les arcs ne se fait que sur le signal de l'initiateur.**

Déroulement et règles à suivre durant les séances d'initiations

- 1/ En arrivant les archers doivent en premier lieu faire la mise en place du matériel (repose arcs, présentoir d'arcs) et des lieux (paravents dans la salle, spots d'éclairage, cibles et chevalets) : durée 5 mn
- 2/ Après la mise en place, l'échauffement est indispensable et incontournable sous peine d'interdiction de tir : durée 10 mn
- 3/ La séance d'initiation continuera par un tir sur paille : durée 10 mn
- 4/ Mise en place des blasons : durée 5 mn
- 5/ Le tir sur blason se déroulera en 2 phases de 15mn (avec des exercices définis)
- 6/ Une pause de 5 mn qui se fera par petit groupe
- 7/ Un jeu ou un comptage clôturera la séance : durée 15 mn

8/ L'arrêt de la séance se fera à 19 h 20 pour que tout le monde puisse participer à la remise en ordre de la salle ou du terrain. Aucun archer ne sera autorisé à quitter la séance si le matériel n'est pas rangé

Les sanctions disciplinaires

Les différentes sanctions seront applicables envers tous les archers qui ne respecteront pas les règles de sécurité et le déroulement de la séance d'initiation.

- * avertissement : par un initiateur ou un membre du bureau
- * suspension de la séance en cours : par un initiateur ou un membre du bureau
- * suspension d'une ou plusieurs séances (selon la gravité de l'infraction) par un initiateur ou un membre du bureau
- * exclusion temporaire : par les membres du bureau
- * exclusion définitive : par les membres du bureau

Les infractions ne mettant pas en jeu la sécurité des tireurs feront l'objet d'un avertissement

Les avertissements seront notés et s'ils se répètent au cours de la séance une suspension sera prononcée envers le tireur pour le temps restant de la séance.

La suspension de séance n'effacera en rien les avertissements déjà donnés, si d'autres viennent se cumuler tout au long de l'année, les initiateurs ou les membres du bureau prononceront une suspension pour une ou plusieurs séances.

Les points de règlement écrit en caractères **gras** sont primordiaux pour la sécurité et feront l'objet d'une sévérité sans appel. L'exclusion temporaire se fera immédiatement pour toutes infractions qui entraînent un risque de blessure vis à vis d'autrui (l'archer sera averti par courrier de la durée de la sanction)

Si un archer qui a été suspendu (pour une séance ou plus) est pris à nouveau en faute, lors d'une autre séance, il se verra exclu temporairement pour une durée qui sera déterminée par le bureau (selon la gravité des faits)

L'exclusion définitive pourra intervenir immédiatement si un archer qui a été suspendu ou exclu temporairement commet à nouveau un manquement au règlement

Dans tout les cas, une sanction ne pourra être levée que par la personne (initiateur ou bureau) qui a pris cette sanction et en aucun cas par quelqu'un d'autre (archer, autre initiateur ou bureau).

Fait à Sallanches, le 23/09/2005

Le Président